



Votes et commentaires des administrateurs salariés sur les éléments soumis au vote du CA du 24 mars 2020

Mesdames les Administratrices,

Messieurs les Administrateurs,

Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé de recourir à une consultation électronique pour ce Conseil d'administration de mars, en limitant l'ordre du jour aux seuls points les plus urgents.

Chacun d'entre nous vote bien sûr individuellement. Toutefois la modalité de consultation électronique nous prive non seulement des échanges qui ont habituellement lieu lors d'un CA et au terme desquels les votes de chacun peuvent évoluer, mais aussi de la visibilité qu'apportent les votes à main levée.

Pour ces raisons, nous portons à votre connaissance les votes motivés et les questionnements associés des six administrateurs salariés et commençons par une déclaration liminaire.

Déclaration liminaire : contexte de travail à l'ADEME et négociation de la convention de travail

Vous avez été alertés par le secrétaire du Comité Social et Economique (CSE) sur la dégradation des conditions de travail à l'ADEME, mise en évidence par les résultats du baromètre social 2019 et dénoncée par le CSE dans sa motion votée à l'unanimité lors de sa réunion ordinaire 18 février 2020.

Le Rapport de gestion et de performance 2019 dans son annexe 3 « Synthèse des indicateurs du Contrat d'Objectif et de Performance » affiche un indicateur dégradé pour la satisfaction globale au travail :

Indicateurs	Cible	Résultat
Fonctions supports		
Ressources Humaines		
4.2.1 - Satisfaction globale au travail (de type baromètre social / étude bien-être au travail)	< au benchmark (73%)	65% 

Cet indicateur, d'une valeur de 70% en 2017 est tombé à 65% en 2018 et en 2019. Si la Direction considère que cette baisse est due au projet RH2020 dans le Rapport de performance 2018, elle ne

commente plus ce résultat dans le rapport 2019 et modifie sans justification la 'couleur' du résultat de rouge à orange.

Pourtant, la plupart des indicateurs associés sont en très nette dégradation (voir tableau en annexe).

Les représentants des salariés au conseil d'administration soulignent par ces résultats – malheureusement très parlants – que les votes des administrateurs ont des conséquences importantes sur la qualité de vie au travail à l'ADEME. Approuver des budgets successifs entérinant la baisse des postes sans diminution des missions, autoriser le Président du Conseil d'administration à dénoncer la convention de travail génèrent surcharge de travail, perte de sens du travail, angoisse et démotivation.

Lors du Conseil d'administration du 21 mars 2019, vous avez ainsi autorisé le Président à dénoncer la convention de travail ouvrant la voie à une négociation d'un nouveau cadre conventionnel pendant une durée de 12 mois.

Le 12 juillet 2020, la négociation devrait être terminée ; or dans le contexte actuel de confinement et de télétravail généralisé dont la durée n'est pas connue, les conditions pour mener à bon terme une négociation aussi importante ne sont pas réunies.

Afin de poursuivre cette négociation dans les meilleures conditions de dialogue, les administrateurs salariés de l'ADEME demandent que le Conseil d'administration impose à son Président de proposer un nouvel échéancier de négociation prenant en compte la période de confinement et allant bien au-delà du 12 juillet.

1. PV du CA du 20 novembre 2019

Pas de remarques.

POUR INFORMATION, VOTES DES ADMINISTRATEURS SALARIES :

« pour » : 6

2. Compte financier 2019 : rapport de gestion et de performance de l'ordonnateur, rapport de présentation du compte financier 2019 de l'agent comptable et rapport du commissaire aux comptes

Nous rappelons que l'approbation des comptes financiers se fait dans le contexte d'un climat qui continue de se dégrader à l'ADEME : le Président a décidé qu'à partir de 2020, le projet de budget initial ne serait plus soumis à l'avis du CSE préalablement à son passage en CA ; toujours plus de missions avec moins de moyens humains (le budget 2020 a été adopté en augmentation de 74 M€ d'intervention par rapport à 2019, mais en diminution de 20 postes sous plafond d'emplois et 3 postes de MAD, niveau inédit).

En novembre 2019, dans [le rapport général](#) fait au nom de la Commission des finances sur le projet de loi de Finances 2020, le rapporteur spécial, le sénateur Jean-François Husson, estimait que « l'État doit se donner les moyens de mettre en œuvre les plans qu'il propose, et qu'une révision de la trajectoire des emplois de l'ADEME devrait être envisagée dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat d'objectif et de performances fixant les orientations de l'agence pour les années 2020-2023. »

Évolution des effectifs sous plafond de l'ADEME entre 2010 et 2020 (en ETPT)



Des alertes multiples sur notre capacité d'intervention face aux enjeux de la transition écologique, la santé des salariés, la pérennité de l'agence, notre présence dans les territoires, ... ont été portées par de nombreux administrateurs lors du dernier CA (salariés, personnalités qualifiées, représentants du ministère de la recherche, représentant des Maires de France et le Président lui-même). Ces appels sont entendus, sans effet pour l'heure.

La lecture du rapport de performance, mais aussi le point n°4 proposé pour ce CA, mettent en avant le fait que le budget consacré par l'ADEME à la filière « méthanisation » n'est pas clairement annoncé : une partie des fonds émerge au fonds chaleur (méthanisation avec injection), l'autre au fonds déchets (méthanisation avec cogénération), sans que le soutien à la filière soit globalement décrit. Le point n°4 de l'ordre du jour montre que les dispositifs d'aide à la méthanisation ne cessent d'évoluer.

Nous souhaitons que, lors d'un prochain CA, ce sujet soit présenté de manière détaillée pour éclairer les administrateurs sur les moyens mis en œuvre par l'ADEME pour soutenir globalement la filière méthanisation en France et les perspectives données à ce soutien.

POUR INFORMATION, VOTES DES ADMINISTRATEURS SALARIES :

« contre » : 6

3. PITE Guyane

L'attribution par l'ADEME de 4,5M€ à un fonds de concours géré directement par l'état (préfet de Guyane) soulève des inquiétudes tant au niveau guyanais qu'au niveau national. Les diverses tentatives des préfets d'une part, des conseils régionaux d'autre part, de prendre la gestion directe d'une partie des budgets de l'ADEME sans garantie de critères d'éligibilité établis et contrôlés par l'agence et son conseil d'administration, nous conduisent à alerter les administrateurs sur l'incohérence de ces décisions (actuelles ou à venir) et les risques associés :

- Pour la DR Guyane et pour l'action territoriale de l'agence, il s'agit d'une perte de budget qui l'empêchera de soutenir d'autres projets prévus avec certaines collectivités.
- Nous notons une incohérence probable entre le point de vue de l'ADEME porté nationalement et localement sur la pertinence environnementale des projets financés par le fonds et les décisions prises par l'état pour « une meilleure adaptation au contexte local » (cf. les propos du rapporteur au Sénat du [PITE](#), reprenant le point de vue du ministère de l'intérieur). La cohérence n'est pas garantie contractuellement. Aussi, même si l'ADEME garde la volonté de conseiller l'Etat sur le bon usage de ce fonds, encore faut-il que le préfet localement choisisse de suivre les recommandations de l'ADEME.
- Il y a double-compte apparent dans les financements de l'Etat : d'une part via le budget global de l'ADEME, d'autre part via celui de l'Etat à travers ce fonds. Pourquoi faire transiter du budget de l'Etat par l'ADEME pour le restituer à l'Etat et ne pas effectuer ce transfert directement de ministère à ministère ?

- Les velléités d'autres préfets (à travers ce type de fonds, l'ANCT ou autres) et de Conseils régionaux, dont certains (Ile-de-France, Bretagne, ...) ont déjà fait des tentatives très offensives de préempter des budgets de l'ADEME, pourraient être ainsi encouragées par ce précédent.

POUR INFORMATION, VOTES DES ADMINISTRATEURS SALARIES :

« contre » : 6

4. Fonds de garantie BPI prêts verts ADEME

Ces dispositifs de facilitation de financement pour les porteurs de projets favorisent la massification d'opérations reproductibles. Ils interrogent cependant sur le rôle d'accompagnement par les équipes régionales de l'ADEME, notamment sur le niveau et les conditions d'instruction des dossiers.

Nous demandons qu'une présentation soit prévue en Conseil d'administration sur tous les fonds de garantie actuels et passés et leur incidence sur les modalités de subvention de l'ADEME.

POUR INFORMATION, VOTES DES ADMINISTRATEURS SALARIES :

« pour » : 6

5. Soutien à la Chaire Energie et Prospérité

Au-delà de la question de la pertinence du soutien aux chaires universitaires, qui, sur le principe, nous semble plutôt une modalité d'intervention pertinente, nous demandons que les administrateurs puissent disposer d'une mise en perspective de l'ensemble des soutiens aux Chaires universitaires.

En outre, il serait souhaitable que le Conseil d'administration définisse des modalités de soutien harmonisées pour toutes les chaires : soit via nos systèmes d'aides, quitte à les faire évoluer, soit en dehors avec approbation en CA mais avec des modalités concernant les montants d'intervention en fonction de critères à discuter et objectiver (nombre de chercheurs, ambitions, autres financeurs...)

POUR INFORMATION, VOTES DES ADMINISTRATEURS SALARIES :

« pour » : 3

« abstention » : 3

6. Dossier individuel : GEOMARNE

Nous n'avons pas de remarque particulière pour ce dossier, qui émerge au Fonds Chaleur.

POUR INFORMATION, VOTES DES ADMINISTRATEURS SALARIES :

« pour » : 6

Prochains Conseils d'administration

L'instance ayant décidé en 2018 de réduire le nombre de réunions à 4 par an, et compte tenu du remplacement de la réunion physique du 19 mars 2020 par une consultation écrite sur quelques points urgents, de nombreux sujets d'importance seront à traiter dans les CA d'ici fin 2020. Nous demandons que soit envisagée la tenue d'un CA sur une journée le 4 juin prochain ou bien la programmation d'un CA extraordinaire en juillet.

La situation actuelle de confinement et la crise économique qui émerge nécessiteront certainement de prendre des décisions sur des sujets qui n'étaient pas prévus initialement.

Nous proposons notamment que pour le CA de juin des mesures exceptionnelles d'intervention de l'ADEME puissent être envisagées. Ces dernières pourraient s'inscrire dans une sortie de crise à travers un « Plan de transition écologique » et – si nécessaire – en dérogeant/modifiant au moins temporairement les systèmes d'aides de l'ADEME. Les salariés de l'ADEME seront certainement force de proposition sur le sujet, notamment en direction des TPE-PME.

Les 6 administrateurs salariés de l'ADEME, le 20 mars 2020,

Catherine GUIMARD, Muriel JEANNERET, France-Noëlle LEFAUCHEUX, Claire SCHIO, Emmanuel DAVID et Eric VIDALENC.

Annexe : baromètre social 2019 – tableau des indicateurs de satisfaction

	2019	2017	Benchmark BVA
Satisfaction globale	● 65% ↓	70%	73%
Motivation au travail	72%	76%	72%
Fierté des missions	● 76% ↓	83%	81%
Implication considérée comme reconnue à sa juste valeur	50%	54%	52%
Considèrent que l'ADEME se préoccupe de la qualité de vie de ses salariés	50% ↓	55%	51%
Sentiment d'information sur la vie de son établissement	76%	75%	-
Estiment que leur métier est plus difficile qu'il y a quelques années	● 59%	58%	49%
Pensent que les évolutions de l'ADEME vont dans le bon sens	● 15% ↓	22%	34%
Confiance en l'avenir de l'ADEME	● 29% ↓	48%	66%
Confiance en son avenir au sein de l'ADEME	● 36% ↓	46%	63%

Ces résultats confirment également la perte de maîtrise du risque RH de la cartographie des risques stratégiques de l'ADEME.